VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Par Jas A. Brennan et Fille.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés DE valeur

— DES —

PREMIER, DEUXIEME ET QUATRIEME DISTRICTS.

Eugène F. Buhler et als vs Frederick et Henry Buhler et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D. No 64,407.

IL sera vendu à l'enchère publique le MARDI 23 avril 1901, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé e 22 mars 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, encanteur — Bureau, 630 rue Gravier—

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné parles rues Market, Chippewa, St James et St Thomas, désigné comme lot A, sur un plan de S. G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, et mesurant d'après ledit plan trente pieds (30') huit pouces (8") de face à la rue Market par quatre vingt deux pieds (82') de profondeur entre lignes parallèles, étant une partie du lot original No 2 dudit îlet, les améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 742 744, rue Market, contenant 4 chambres et alcôve en briques de chaque côté et devant se louer $8 par côté.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations etc., ladessus situé dans le même district et îlet que la propriété ci-cela ci dessus décrite désignées par la lettre B, sur ledit plan de S. G. Del Isle voyer, mesurant d'après cela trente trois (33) pieds trois pouces (3") et trois lignes (3") de face sur la rue Market par une profondeur et face sur la rue Chippewa de quatre vingt deux (82) pieds entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Market et Chippewa et faisant partie des lots originaux Nos 1 et 2 dudit îlet. Les améliorations consistant en un magasin, buvette et entrepôt, sur un côté quatre chambres et mansarde de l'autre côté et a été des années occupé comme épicerie et buvette et maintenant se loue à $32.00 par mois.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété en ceci ci-dessus premièrement décrite, mesurant quarante-cinq (45') pieds dix (10") pouces et cinq (5") lignes de face à la rue Chippewa sur soixante trois (63) pieds onze (11") pouces et trois (3") lignes de profondeur entre lignes parallèles, désigné par la lettre C sur ledit plan de S. G. De l'Isle, voyer, étant la partie du fond des lots originaux Nos 1 et 2 dudit îlet.

Les améliorations comprenant les triples cottages bien construits, 1656-1658-1660 rue Chippewa, et contenant 3 chambres de chaque côté et toujours loué pour $7.00 par côté ou $21 par mois.

4° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Première, Laurel et Philip, mesurant vingt cinq [25] pieds, quatre [4"] pouces et trois [3"] lignes de face sur la rue Constance, sur une profondeur sur la côté vers la rue Philip de cent cinquante neuf [159'] pieds, dix [10"] pouces et six [6"] lignes, et une profondeur sur le côté vers la rue Première de cent trente six pieds [136'] un [1"] pouce et quatre [4"] lignes de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Première de trente cinq [35'] pieds un [1"] pouce et delà une seconde profondeur de vingt trois [23'] pieds, neuf (9") pouces et deux (2") lignes par une largeur dans le fond de soixante pieds (60') quatre [4"] pouces et quatre [4"] lignes, désigné par la lettre A sur un plan de S G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, étant une partie du lot original No 25, et la partie du fond du lot original No 26 du dit îlet.

Les améliorations consistant de la jolie résidence simple en bois à deux étages, couverte en ardoises, connue comme No 2318 rue Constance, retirée de la banquette, entourée d'un grillage en fer, cour en Schillinger, contenant salons doubles, salle à manger, cuisine, 3 offices et vestibules au rez-de-chaussée, cinq grandes chambres à coucher et chambre à bain au premier avec eau chaude et froide dans la chambre à bain, et cuisine, 3 grandes citernes; et maintenant louée à bail jusqu'au 1er octobre 1901 à $35 par mois.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et îlet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désigné comme lot lettre B dudit plan de S. G. Del Isle, voyer, et mesurant d'après ledit plan, trente cinq (35') pieds un (1") pouce de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-six (136') pieds un (1") pouce et quatre (4") lignes, étant partie des lots originaux Nos 25 et 26 dudit îlet.

Les améliorations comprenant le cottage double bien construit Nos 2320 et 2322 rue Constance, retiré de la banquette, entouré d'un grillage en fer contenant de chaque côté sept chambres et bain, cours et allées en Schillinger et en briques: loué $22,00 par côté à de bons locataires.

6° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Madison, Décatur, Dumaine et Chartres, désigné par la lettre A, sur un plan de S. G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, et mesurant d'après cela trente-deux pieds onze pouces quatre lignes de face sur la rue Madison sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-cinq pieds, huit pouces, étant l'entier du lot original No. 23, et une partie du lot No. 20 du dit îlet.

Les améliorations consistant du cottage double en briques, extra grand, Nos. 535-537 rue Madison, contenant 3 chambres et hangar de chaque côté, la cour et allée pavées en Schillinger et loué pour la somme modique de $10.00 par côté.

7° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le même district et îlet que la propriété en ceci ci-dessus décrite et mesurant quatre-vingt onze pieds quatre lignes de face à la rue Madison sur une première profondeur sur le côté vers la rue Decatur de soixante-cinq pieds huit pouces, de là à angle droit vers la rue Chartres soixante-deux pieds, de là une seconde profondeur à la rue Dumaine soixante-deux pieds sur une profondeur de soixante-cinq pieds huit pouces, de là à angle droit sur la ligne vers la rue Madison de trente-et-un pieds onze pouces quatre lignes, étant composée de l'entier des lots originaux 14, 17, 19 et 24 et une partie du lot No 20 du dit îlet.

Les améliorations consistant de l'ancienne boulangerie bien établie, magasin et entrepôt Nos 532 536 rue Dumaine contenant magasin, salle à manger, cuisine, chambres à coucher dans le corps de la maison et bâtisses dans la cour et dans le fond avec four ayant une capacité de cuir à chaque fournée une grande quantité de pain et maintenant loué à un petit loyer de $60 par mois pouvant être facilement augmenté de $85 à $90 par mois.

8° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Constance, St André et Magasin, désigné par la lettre A, sur un plan fait par S. G. Delisle, voyer, daté le 18 février 1901, et mesurant d'après cela quarante cinq pieds, deux pouces et trois lignes de face sur la rue Ste. Marie par une profondeur et face sur la rue Constance de laquelle il forme l'encoignure, de cinquante-huit pieds, quatre pouces et une profondeur du côté vers la rue Magasin, de trente pieds, onze pouces, sur une allée de quatre pieds, quatre pouces et quatre lignes de largeur, commune audit lot et au lot B sur ledit plan, de là sur une ligne oblique de quatre pieds, deux pouces, de là une autre profondeur de vingt-cinq pieds, huit pouces sur la ligne du lot B, sur une largeur dans le fond de quarante-huit pieds, trois pouces.

Les améliorations comprenant le triple cottage 1000-1002 1004 rue Ste Marie contenant quatre chambres de chaque côté et loué $32 par mois.

9° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet que la propriété huitièmement décrite désigné par la lettre B. sur ledit plan de S. G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901 et mesurant vingt sept pieds de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de trente pieds six pouces sur une allée de quatre pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur, commune au dit lot et au lot A, sur le dit plan de là sur une ligne oblique deux pieds dix pouces, de là une autre profondeur de trente huit pieds deux pouces, vingt neuf pieds six pouces de largeur dans le fond, et une profondeur sur le côté vers la rue Magasin de trente pieds six pouces sur une allée de quatre pieds de largeur, commune au dit lot et au lot C, sur ledit plan, de là quatre pieds sept pouces sur une ligne oblique, de là une deuxième profondeur de trente six pieds huit pouces sur la ligne du lot C. Les améliorations consistant du cottage double Nos 1006 et 1008 rue Ste Marie, contenant quatre chambres de chaque côté et loué pour $10 chaque côté.

10° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété en ceci ci-dessus huitièmement décrite, mesurant quinze pieds quatre pouces de face sur la rue Ste Marie par une première profondeur sur le côté vers la rue Constance de trente pieds trois pouces sur une allée de quatre pieds de largeur, commune au dit lot et au lot B sur ledit plan, de là cinq pieds sept pouces sur une ligne oblique, de là une seconde profondeur de trente six pieds huit pouces, de là à angles droits vers la rue Constance sur la ligne le séparant du lot B vingt neuf pieds six pouces, de là une troisième profondeur de cinquante six pieds huit pouces et cinq lignes et sur le côté vers la rue Magasins d'une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur quarante-sept pieds sept pouces et sept lignes de largeur dans le fond, et l'usage d'une allée commune de neuf pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de trente-cinq pieds commune à ce lot et aux autres lots, désigné par la lettre C sur le plan de S. G. De l'Isle, voyer le 18 février 1901. Les améliorations comprenant la boulangerie bien établie depuis longtemps et l'emplacement pour affaires 1016 rue Ste-Marie contenant 8 ou 10 chambres, grand four et boulangerie, citernes, écurie, cour, gaz et tout ce qui est nécessaire pour conduire avec succès une grande entreprise commerciale. Loué jusqu'au 1er octobre 1901 à $30 par mois.

11° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations etc. qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet que la propriété en ceci ci-dessus huitièmement décrite désignés comme lots D et E, sur ledit plan fait par S. G. Del Isle, voyer le 18 février 1901 et mesurant comme suit: Lot D, vingt neuf pieds six pouces quatre lignes de face sur la rue Constance par une profondeur sur la ligne vers la rue Ste Marie de quarante huit pieds trois pouces et une profondeur sur la ligne vers la rue St André sur la ligne d'une allée de trois pieds un pouce de largeur commune au dit lot et au lot E, vingt six pieds un pouce, de là sur une ligne oblique de trois pieds de là une seconde profondeur de dix neuf pieds neuf pouces par une largeur dans le fond de trente et un pieds un pouce: lot E mesurant vingt sept pieds onze pouces une ligne de face à la rue Constance sur une profondeur du coté vers la rue Ste Marie sur une allée de trois pieds un pouce de largeur, commune au dit lot et du lot D sur ledit plan de vingt six pieds un pouce, delà sur une ligne oblique de trois pieds, delà une seconde profondeur de dix-neuf pieds neuf pouces sur la ligne vers la rue Ste Marie par une profondeur de quarante huit pieds trois pouces sur une allée commune au dit lot et autres, neuf pieds de largeur par une largeur dans le fond de vingt-neuf pieds cinq pouces cinq lignes.

Les améliorations consistent des deux cottages doubles connus comme Nos 1909-1911, 1913 1915 rue Constance, contenant trois chambres de chaque coté et pour $8 le coté. Ces cottages seront vendus séparément.

Conditions—Un quart ou plus comptant, la balance en un, deux et trois ans, à 7 p. cent d'intérêt, toutes les clauses usuelles de sécurité; les taxes de 1901 et les timbres de revenue devant être payés par les acquéreurs. Actes de vente pardevant J. C. Wenck, notaire, dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 22 23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Louise Miller, femme de C. W. Pohlman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No. 62,927—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par C. W. Pohlman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Dart & Kernan, avocats.

2 avril—2 6 11

Succession de Catherine A. Lecourt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64,418—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Bernes, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds d'ctribués conformément audit compte

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Fenner, Henry et Rivière, avocats.

2 av—2 6 11

Succession de Mme Carolina Scultze, veuve de Conrad Sasse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 63,569—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme M. Bookheyer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

29 mars—30—avril 2 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Eugène Garret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 64,668—Division A—Attendu que Mme Mary Glaser, veuve de Eugene Garrot a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eugène Garrot, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,

THOMAS CONNELL, Greffier.

Jno. Legier, Jr., avocat.

6avril—6 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété de valeur du Premier District.

Crowley, Flautt et Howell vs Mme Veuve Peter Setze.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 56,524—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1901, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié de l'intérêt indivis de la défenderesse, Mme Veuve Peter Setze, dans et à la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., située dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Howard, Freret et Poydras, désignée comme partie du lot No 5 sur un devis fait et annexé à un acte passé pardevant J. L. Larsche, N. P., daté le 6 juin 1872, laquelle portion de terre mesure dix-sept pieds cinq pouces une ligne et demie de face à la rue Lafayette sur cent six pieds huit pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

A. E. et O. S. Livaudais, avocats pour les plaignants.

21mars—28 25 30—avril 4 12 19 25

VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA DESIRABLE

Residence en bois à Deux Etages

No 1171 RUE CONSTANCE,

Près de la rue Erato.

SUCCESSION DE GEORGE MEYERS OU MYERS.

No 42,371—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Geo. G. Friedrichs Encanteur, Bureau No 834, rue Commune—MARDI, le 7 mai 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 29 mars 1901, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, de la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:—

L'élégante résidence en bois à deux étages, No 1171 rue Constance, entre les rues Erato et Galennié, ayant double galeries de face, escaliers vestibules au dessus et au dessous, contenant 10 chambres, citernes, hangar, cour pavée en briques sur le coté, assez grande pour une allée de voiture. Le lot est plus amplement décrit comme suit: Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magasins, Erato et Galennié désigné par le No 3 sur un plan fait par W. T. Thompson voyer, daté le 25 mai 1844, déposé dans le bureau de David L. McCay Esq., anciennement notaire, pour référence. Le dit lot mesure en mesure anglaise, 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds 10 pouces et 5 lignes, avec une allée dans le fond de 7 pieds de largeur, en common au dit lot et ceux adjacents. Dans un district populeux, à proximité du district industriel, marchés, écoles et églises.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, la police d'assurance transférée, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1901 en plus du prix et faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente incluant les timbres du revenu intérieur pardevant Jas Simeon, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

6 avril—6 9 16 23 30—mai 7

—LA—

BATISSE SUBSTANTIELLE EN BRIQUES A TROIS ETAGES, No 427 Avenue Esplanade,

Entre les rues Decatur et North Peters.

Occupée par le

Fire Insurance Patrol No 2.

Dans l'affaire de Frederick Paderas vs Robert L. Paderas.

No 64,404—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 834 rue Commune—MARDI, 23 avril 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 20 mars 1901, par le Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

La bâtisse très commode en briques à trois étages, couverte en ardoises, occupée depuis quinze ans par la Fire Insurance Patrol No 2, ayant au premier étage un grand appartement, facilement convertie pour un magasin ou autre affaire: entrée de côté couverte pour wagon, dans le fond il y a un grand entrepôt et une grande écurie à deux étages avec 2 belles chambres au dessus: au deuxième étage il y a un appartement spacieux pour dormir, cabine à bain et 2 chambres: le troisième étage contient vestibule, 3 chambres et cabinet. La bâtisse est éclairée partout au gaz et à l'électricité: cour et banquette pavées, etc. Le tout plus amplement décrit, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Français, Decatur, Champs-Elysées et Nord Peters, désigné comme lot No 1 de l'îlet No 3, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer de ville, daté le 16 avril 1832, et annexé à un acte passé pardevant C. Pollock, ancien notaire dans cette ville, le 16 mai 1832, et mesurant, en mesure anglaise, 32 pieds de face à l'avenue Esplanade par 127 pieds 7 pouces de profondeur sur une ligne de côté plus près de la rue Nor h Peters et 141 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue des Français.

La propriété est en bonne condition partout, faisant face à une avenue solidement pavée, et a été régulièrement occupée par le Fire Insurance Patrol depuis plusieurs années, et apporte un revenu de $40 par mois.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, en Un et Deux ans de crédit, les billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, et toutes les clauses de sécurités usuelles. L'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1901 en sus du prix de la vente et de payer les timbres du revenue intérieur des U. S.

Actes de vente pardevant A. B. Leopold, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

23 mars—23 31—Avril 7 18 23

Jacob A. Reinach.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple de Choix sur la rue Upperline, entre les rues Laurel et Constance, et borné par la rue Lyon.

Mme Georgian McDonald et als vs George W. Jourdan.

No 63,189—Cour Civile de District Div. D.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur.—Bureau 636 Allée Commerciale le JEUDI, 25 avril 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, rendu le 5 mars 1901 et signé le 12 mars 1901 la propriété ci-après décrite, il sera vendu aux enchères publiques—

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Laurel, Constance, (anciennement Live Oak,) Lyon et Upperline, composée de l'arrière portion des lots originaux numéros 18 et 19 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Upperline, 69 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne le séparant de la partie de face des lots 18 et 19, soixante-cinq pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et quarante pouces de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de vente et garantie par hypothèque et lien du vendeur sur la dite propriété, 20 pour cent pour lier la vente. L'acquéreur assumant les taxes de 1901. Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Benjamin Ory, notaire.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 a date

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

EXCELLENT COTTAGE DOUBLE,

1432 et 1434 Rue Félicité,

Dans une localité supérieure pour placement ou résidence.

Succession de Mme Ann Murphy.

No 63,679 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, 18 avril 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 14 mars 1901, de l'Honorable Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

L'attrayant cottage double en bois à un étage, avec deux étages dans le fond, Nos 1432-1434 rue Félicité, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Colisée, Félicité et Ste-Marie, retiré de la banquette sous une barrière en fer, contenant galeries, cinq chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre sur lequel ces améliorations sont érigées est désigné par le No deux, mesurant 31 pieds 11 pouces 7 1|2 lignes de face à la rue Félicité, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur dans le fond; 118 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Colisée, et 117 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Prytanée, mesure américaine, d'après le plan par A. Knell, le 28 juin 1848, dans le livre de plans de J. R. Beard ancien notaire en cette ville. Ledit lot est la moitié du lot No 9, sur un plan par J. Pilié, daté le 14 juin 1823, annexé à un acte pardevant F. de Armas, ancien notaire en cette ville, daté le 19 mai 1829.

Dans une aussi bonne localité pour placement ou résidence qui se puisse trouver dans la partie inférieure du Quatrième District à un lit au dessus du Parc Colisée, en face de la résidence palatiale de W. B. Schmidt, et à proximité de tous les avantages. Sujetti à un bail au taux de $480 par an, expirant le 30 septembre 1901.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1901, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser, avocat.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

L'élégante maison en briques à trois étages et mansarde

No 120 RUE DAUPHINE,

Admirablement adaptée pour les affaires ou demeure,

Contigue au grand magasin de marchandises sèches de D. H. Holmes,

—ET—

Vis-à-vis celui de Shwartz, Newman & Co.,

—ET—

A une maison de la rue du Canal.

Succession du Dr Charles E. Kells.

No 48,579—Cour Civile de District pour la la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 11 avril 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 31 janvier 1901, de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après decrite, à savoir—

La résidence en briques à trois étages avec mansarde, solidement bâtie et commodément arrangée, No 120 rue Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Bourbon, Dauphine et Douane, contenant vestibule, corridors, galeries, 20 chambres, cour pavée, citerne, hangar, etc.

Le lot de terre sur lequel ses améliorations sont construites et qui est vendu ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations ladessus, tous les droits, voies, privilèges et dépendances la dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant est désigné comme lot D sur un devis ou certificat d'arpentage fait par J. A. d'Hemécourt, député voyer de ville, 30 mai 1879, annexé à un acte de vente passé pardevant A. Hero Jr notaire, 17 juillet 1879, d'après lequel devis ou aussi le devis annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville le 16 mai 1867, le dit lot mesurant en mesure américaine, 26 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine par 144 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est borné sur le côté vers la rue du Canal par une allée de 11 pieds 2 pouces de largeur ouvrant sur la rue Dauphine et dans le fond, par une allée 15 pieds 2 pouces de largeur pour l'usage en commun dudit lot et du lot E, dans ledit îlet.

Ladite propriété est louée jusqu'au 30 septembre 1901 au taux de $1,620 00 par ans sous contrat verbal ou bail. Le rez-de-chaussée garni à raison de $100 00 par mois et les étages supérieurs garnis pour $35 00 par mois, disons 135 00 par mois en tout; et que ladite propriété est vendue sujette audit bail et à la condition que l'acquéreur aura le droit de recevoir $90 00 du loyer mensuel pour le rez-de-chaussée et $25 00 du loyer mensuel pour les étages supérieurs.

La dite propriété est vendue sujette à un loyer perpétuel du rez-de-chaussée, en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans de 6 pour cent d'intérêt par an sur un capital de $2 200.00 que l'acquéreur peut anéantir en paiement du capital et l'acquéreur assumera ledit loyer du terrain au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Sa situation centrale et son excellente construction l'adapte admirablement comme résidence professionnelle ou privée ou emplacement d'affaires profitables. La rue du Canal exceptée, elle est dans une aussi bonne position qui puisse être trouvée. Non seulement elle paiera bien comme un placement, mais elle est située de telle façon qu'une hausse est certaine.

Termes et conditions—Comptant, ou l'acquéreur a l'option, s'il le déclare au moment de l'adjudication, de payer un tiers ou plus comptant, et la balance du prix en deux paiements égaux, représentés par des billets à recevoir tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de 7 pour cent de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur s'engageant à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets ou de quelque partie de cela, et de conserver la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur dudit billet ou desdits billets jusqu'au paiement final de cela, l'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénation, et toute les clauses usuelles de sécurité, et le paiement des dits billets et l'intérêt aussi bien que les honoraires d'avocat, frais, prime d'assurance etc., devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèques spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur devra assumer et faire le paiement de toutes les taxes de 1901, et aussi le loyer de la terre, en plus et au dessus du prix de l'adjudication, et est requis de déposer 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente

Acte de vente pardevant C. T. Soulat, notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

Carroll & Carroll, avocats.

10 mars—10 17 24 31—avril 7 11

Succession de Angelo Laderchi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64,451—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

2 avril—2 6 11

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX ET REMUNERATIF.

La confortable résidence en briques à deux étages,

No 1122 rue St-Thomas, près Erato.

COTTAGE DOUBLE, Nos 1118 et 1120 rue St-Thomas.

RESIDENCE DOUBLE, Nos 1114 et 1116 rue St-Thomas.

COTTAGE DOUBLE, Nos 1149 et et 1151 rue Tchoupitoulas.

Succession de Richard R. Schmidt.

No 63,416—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 7 mai 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 2 avril 1901, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Richard R. Schmidt, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que les propriétés ci-dessus décrites, désigné comme lot A et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur la rue St Thomas par 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant la jolie et confortable résidence en briques à deux étages portant le No municipal No 1122 rue St Thomas, contenant salons doubles, salle à manger, et cuisine au rez-de-chaussée et environ 5 chambres à coucher au premier étage. Bonne entrée pour voitures, cour pavée en pierres plates etc. de-irable pour de bons locataires et rapportant $15 par mois.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot "B" et mesurant 36 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Thomas, 110 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers et parallèle à la rue Erato, 17 pieds de largeur dans le fond, et sur l'autre ligne de côté vers la rue Galennié, le dit lot a une première profondeur sur une ligne oblique de 29 pieds 9 pouces, de là une seconde profondeur de 82 pieds 6 pouces jusqu'au fond; le dit lot est composé de la plus grande partie du lot 7 et d'une partie du lot 9.

Les améliorations comprenant un cottage-résidence double en bois (couvert en ardoises) portant les numéros municipaux 1118 et 1120 rue St Thomas, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, bonne cour, allée, etc., rapportant $15 par mois.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que les propriétés ci-dessus décrites, désignées comme lot C et mesurant 37 pieds 3 pouces de face à la rue St. Thomas, 17 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, 117 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Galennié, et sur l'autre ligne de côté ledit lot a une première profondeur de 29 pieds 9 pouces, de là une seconde profondeur de 82 pieds 6 pouces jusqu'à la ligne du fond. Ledit lot est composé de la plus grande partie du lot No 1 et une partie du lot 7.

Les améliorations comprenant une maison de résidence double en bois désignée par les numéros municipaux 1114 et 1116 rue St Thomas, contenant 2 chambres et cuisine de chaque côté, etc.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que les propriétés ci-dessus décrites, désigné comme le lot G et mesurant 33 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur 77 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et est pris sur le côté vers la rue Erato d'une certaine portion de terre mesurant 127 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 170 pieds 6 pouces et une ligne de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage résidence double en bois, désigné par les Nos 1149 et 1151 rue Tchoupitoulas et contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté, dé-irable pour de bons locataires et rapportant $15 par mois. Le tout bien situé et à proximité des presses à coton, entrepôts et autres industries et convenablement administré devrait